

Présents : 8

Excusés : 3 David MARGUET, Jean-Philippe VERNEREY, Philippe JEANNOT

Absents : 0

Secrétaire de séance : **Martine MANCHON**

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Approbation du compte rendu du: 11/04/2023 Pour = 8 Contre = 0 Abstention = 0

Ordre du jour

I - Délibérations diverses

Transfert du résultat financier du budget annexe assainissement à la CCDB

Décision du conseil

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Décision modificative intégrant l'excédent assainissement, section investissement pour un reliquat de 11 443.71 €

Décision du conseil

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

II – Projets logements Mairie

Le 9 Mai dernier, Monsieur Étienne CHAUVIN nous a rendu visite afin de présenter les premières pistes relatives à la nouvelle destination à donner, quant à l'étage du bâtiment communal. Les conseillers présents sont invités à relater les discussions et les propositions émises lors de cette rencontre.

Les intervenants sont unanimes sur l'étude prospective de Mr CHAUVIN. Toutefois l'ensemble des conseillers sont majoritairement d'accord sur le fait qu'il faut dès à présent se rapprocher d'un ou deux architectes spécialisés en matière de rénovation de bâtiments et concrétiser ce qui est réalisable financièrement au niveau de l'étage du bâtiment communal. Le Maire informe l'assemblée qu'il recevra prochainement un premier bureau d'architecte rompu aux travaux de rénovation dans l'immobilier ancien.

III – SYDED - Maintenance et Géolocalisation de l'Éclairage Public

Le SYDED nous propose une adhésion à un service d'éclairage public. L'objectif de ce service est d'assurer aux communes un fonctionnement hautement performant de leurs installations d'éclairage public.

Cette adhésion se décline comme suit :

Maintenance préventive, maintenance curative, logiciel de gestion de parc et gestion des DT/DICT.

Pour un coût annuel de 20 € par point lumineux, ce service permettrait de maîtriser les coûts, les délais et la qualité des interventions. Pour la commune la dépense représenterait un montant de $53 \times 20 = 1\,060.00$ €.

Sachant que la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité), s'élève à environ 1 600.00 €.

Après débat sur cette opportunité, le Maire soumet au voix la décision d'adhérer à ce service proposé par le SYDED.

Décision du conseil

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

IV- Questions diverses

Registres d'État Civil : 2023 est l'année où l'on relie le registre d'État Civil portant sur les années 2013 à 2022

Ces travaux de reliure réalisés par la société « SEDI » coûtent 198.89 €.

Le bilan de ces dix années de vie communale fait ressortir ce qui suit :

La décennie 2013/2022 a vu la célébration de 7 Mariages, la disparition de 19 personnes décédées et la naissance de 25 nouveaux nés pour notre commune.

Projet d'extension de zone Natura 2000 en moyenne vallée du Doubs

Un récent courrier reçu en Mairie émanant de la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Doubs) informe ceux-ci d'un projet d'extension du périmètre « Natura 2000 » dans la moyenne vallée du Doubs. Les agriculteurs présents au conseil ont eu vent de ce projet.

Ce projet fera sans doute l'objet d'une motion de censure proposée aux différentes communes impactées par cette extension.

Feux d'artifices 2023 :

Le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation, cette année des feux d'artifices. Il relate l'ensemble des démarches administratives et de sécurité qui doivent être prévues et appliquées le jour J.

Une réunion de cadrage est prévue lundi 5 Juin à 20h00 en Mairie avec les acteurs concernés par cette manifestation.

Compte Rendu audition Police de l'Environnement :

A la suite d'une convocation en date du 24 Mai, Monsieur le Maire s'est rendu dans les locaux de l'OFB (Office Français de la Biodiversité), situé à Vercel-Villedieu le Camp. Il a été auditionné par deux fonctionnaires policiers de l'environnement. Ces fonctionnaires l'ont entendu sur l'existence et le comblement de la doline située sur la parcelle n° 22 Section ZB. Monsieur Sylvain GARRIGNOT, associé du GAEC des Prés a également été entendu il y a quelques semaines en tant que propriétaire de la parcelle. Au regard de la situation, il s'avère que le lieu de dépôt de déchets inertes ou déchets verts va prochainement être interdit sous peine de sanction pouvant porter préjudice au GAEC des Prés. Actuellement l'accès de la parcelle est impossible et sera très prochainement renforcé afin de ne pas subir des dépôts sauvages notamment de dépositaires étrangers à la commune. Dont acte.

Un courrier sera diffusé à tous les foyers du village aux fins de les inviter à se rendre à la déchetterie à Baume Les Dames.

L'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 21h30.